



Prise en compte des ressources

Par **croux83**, le **18/05/2009** à **15:59**

Bonjour,
Mon compagnon, ses deux enfants et moi formons une famille recomposee.
L'ex-femme souhaite separer la fratrie et demande tous les documents justifiant les ressources et dépenses du foyer.
Du moment que mon compagnon et moi ne sommes pas maries mais vivons en union libre, est-il exact que mes revenus sont egalement pris en consideration, et que le juge va considerer les ressources globales du foyer (celles de mon compagnon et les miennes) ?
Merci d'avance pour votre reponse
Cordialement